

Titre de Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation

Grille d'évaluation des blocs de compétences

Bloc 1 : Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens

Modalités d'évaluation

Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives.

Un écrit, de 60 pages environ, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus

Critères d'évaluation

Écrit :

- Le projet correspond bien au contexte d'exercice présenté.
- L'écrit est organisé autour d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice.
- Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés.
- L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée.
- Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées.
- L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future.
- La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.
- L'écrit est rédigé dans un langage correct et professionnel.

Oral :

- Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées.
- Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit.
- Identifier ses compétences au regard du référentiel métier.
- La présentation respecte le cadre temporel donné.
- La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

Bloc 2: Pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation

Modalités d'évaluation

Réalisation d'un dossier d'une dizaine de pages présentant l'analyse d'un projet pédagogique ou éducatif mené.

Le dossier sera évalué par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.

Critères d'évaluation

- Le projet est présenté dans son contexte, les raisons des choix opérés sont précisées.
- La réalisation :
 - s'appuie sur des traces professionnelles construites en situation ;
 - témoigne de la manière dont la communauté éducative a été associée au projet ;
 - présente les modalités de la prise en compte de la diversité des publics accueillis.
- L'analyse s'appuie sur des connaissances et outils dans le domaine du management de projet.
- L'analyse présente les enjeux initiaux et rend compte des résultats obtenus.
- Une mise en perspective est proposée.
- La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.

Bloc 3 : Gestion des ressources humaines

Modalités d'évaluation

- Analyse orale d'une situation professionnelle mettant en jeu la gestion des ressources humaines.
- Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.
- Modalités de la présentation orale :
- Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.
- La présentation dure de 20 à 30 mn
- Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.

Critères d'évaluation

- Le modèle conceptuel de gestion des ressources humaines et l'éthique qui l'anime sont précisés.
- La place du pilote est précisée : la manière dont il envisage à la fois sa responsabilité et les modalités de délégation.
- L'analyse de la situation proposée met en évidence les points de force du manager d'équipe et ses points de vigilance : quel type de leadership exerce-t-il ?
- Le cadre légal de la gestion des RH dans lequel s'exerce la situation présentée est identifié.

Bloc 4 Représentation de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial

Modalités d'évaluation

- Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.
- La présentation dure de 15 à 20 mn
- Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite

Critères d'évaluation

- Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat.
- La représentation choisie (cartographie) permet de situer l'organisation dans son environnement et présente les liens qu'elle entretient avec les différents acteurs du réseau professionnel et institutionnel.
- Le choix des supports de présentation sont argumentés.
- La présentation montre les partenariats actuels et les projets qui en découlent.
- La présentation rend compte d'une analyse systémique du réseau témoignant de la capacité du candidat à appréhender les situations complexes.
- Le candidat prend la mesure de la réalité du réseau auquel son organisation appartient et est capable de faire des propositions d'enrichissement et de développement.

L'analyse montre comment le dirigeant se situe et contribue à la vie du réseau.

Bloc 5 : Gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière d'une organisation

Modalités d'évaluation

Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers.

Modalités de la présentation orale :

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.

Le jury évaluera la qualité de l'argumentation présentée.

Le temps de présentation est de 15 à 20 mn, un échange de 15 à 20 mn suivra.

Critères d'évaluation

- La présentation orale, appuyée sur les supports écrits réels, permet de montrer comment le candidat perçoit la réalité de fonctionnement de la structure dans laquelle il travaille dans les quatre domaines suivants :
- Administration de l'organisation

- Développement d'une stratégie économique et financière
- Traduction de la réflexion prospective sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation.
- Maintien de l'organisation en conformité avec la réglementation et proposition d'adaptations spécifiques
- La présentation s'appuie sur les éléments des rapports officiels, la confidentialité des données étant assurées.
- L'analyse témoigne de la compréhension de la fonction des rapports d'activité, financier et d'orientation dans le pilotage d'une organisation.
- La vision stratégique présentée est en cohérence avec le contexte de l'organisation et respecte le cadre réglementaire.
- La présentation permet d'inscrire le pilotage dans un contexte administratif, financier et immobilier bien appréhendé.
- L'analyse menée à l'oral présente à la fois les enjeux, les effets et les perspectives des choix opérés.